

La prochaine collecte d'emballages vides se déroulera du 22 mai au 14 juin

Après la collecte des films d'enrubannage, d'ensilage et autres ficelles et filets qui a eu lieu en avril, **c'est le tour des emballages vides...**

- > de produits phytosanitaires : bidons plastiques, fûts, sacs et cartons
- > de produits fertilisants : petits sacs ou big-bag d'engrais
- > de produits d'hygiène en élevage laitier : bidons de produits lessiviels ou d'hygiène

Cette collecte est réservée aux utilisateurs professionnels, gratuite et organisée par les distributeurs partenaires d'ADIVALOR.

Consignes de tri / conditionnement

Emballage rigide de type bidon (produits phytosanitaires, oligo-éléments, lessiviels)



Ils sont collectés

- ouverts c'est-à-dire sans les bouchons (les bouchons peuvent être ramenés dans un sac à part)
- rincés (3 rinçages)
- égouttés

Vous pouvez demander à votre distributeur une sachette de conditionnement pour stocker et transporter plus facilement vos emballages.

Si vous détenez des **gros conditionnements de type fûts**, ils peuvent être collectés à condition d'être vidés et fermés.

Cas des engrais foliaires : les emballages d'oligoéléments sont récupérés selon les mêmes consignes.

Emballages souples de produits phytosanitaires



Sacs et cartons ayant contenu des produits phytosanitaires sous forme solide (poudre, micro granule...) : ils doivent être **conditionnés séparément des bidons dans une sachette spécifique** (mélange possible avec les bouchons).



Pensez à vous protéger quand vous manipulez ces déchets (gants, masques) !

Sacs et big-bag d'engrais

Vidés, sans agrafes et ficelés en fagot.

Big-bag : entiers (pas besoin de séparer enveloppe intérieure et extérieure), pliés en 3 (pour les « 1 point ») ou en 4 (pour les « 4 points ») et en fagot de 5 ou 10

Sacs : en fagots de 50

Ne pas mélanger big-bag et sacs dans les fagots



Liste des sites participants

Distributeur	Commune	Adresse	Téléphone	Période 1	Type de déchets collectés		
					EVPP	EVPF	EVPHEL
NATURA PRO	DAVEZIEUX	Route de Lyon	04 75 69 01 59	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	TOURNON SUR RHONE	Centre commercial Carrefour Market	04 75 07 85 85	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	LAMASTRE	Plaine Sumène	04 75 06 36 76	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	CHOMERAC	Route de la Gare	04 75 65 11 97	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	AUBENAS	Pré St Antoine	04 75 35 68 48	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	ALBA LA ROMAINE	Quartier St Pierre	04 75 52 42 97	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	JOYEUSE	Les Beaumes	04 75 39 40 42	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
NATURA PRO	BERRIAS ET CASTELJAU	Jales	04 75 39 32 45	DU 22/05/2018 AU 14/06/2018	x	x	x
SARL BOIRON	SAINT PRIVAT	24 avenue de la Soie	04 75 35 02 87	collecte en continu	x	x	
ETS PERRET	LAMASTRE	Rue Henri Roche	04 75 06 49 55	les contacter	x	x	
ETS PERRET	PRADONS	Route de Pradons	04 75 93 62 36	les contacter	x	x	
ETS MISERY	ECLASSAN	Le village	04 75 68 50 46	les contacter			x
ETS BOUVET THIERRY	COLOMBIER LE VIEUX	Le village	04 75 06 71 83	les contacter			x
DUCOIN ET FILS	ANNEYRON (26)		04 75 31 40 43	les contacter			x
CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE CTH				les contacter			x

EVPP = emballages vides de produits phytosanitaires = petits bidons (-25l), fûts et sacs/cartons + emballages engrais foliaires

EVPF = emballages vides de produits fertilisants : sacs -25kg et big-bag

EVPHEL = emballages vides de produits d'hygiène en élevage laitier = acide et base utilisé pour le nettoyage des installations de traite et produits d'hygiène de la mamelle

Autres déchets :

Produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) : en attendant la collecte prévue le jeudi 13 décembre (pour certains sites Naturapro), vous devez conserver ces PPNU dans le local de stockage mais en les séparant et en les identifiant comme « PPNU » ou « à détruire » et demander à votre distributeur une fiche de pré-inscription. Pour savoir si votre produit est encore homologué, vous pouvez vérifier sur le site :

Equipements de protection individuelle usagés (EPIU) : les gants à usage unique, cartouches usagées, masques et combinaisons jetables seront également repris à l'occasion de la collecte PPNU de décembre. Renseignez-vous auprès de votre distributeur.

A retenir :

- **Pensez à conserver précieusement l'attestation de remise des déchets délivrée le jour de la collecte.**
- **Prochaine collecte pour les emballages vides de produits phytosanitaires et sacs de semences du 22/10 au 15/11/2018.**

Devenir des déchets collectés

Grâce au respect des consignes de rinçage/égouttage, vidange et tri, la plupart de ces déchets sont recyclés : la matière plastique recyclée repart dans la fabrication de tubes pour l'industrie, de gaines techniques ou d'éléments de constructions...

Seuls les emballages souples de produits phytosanitaires et les bouchons ne partent pas en recyclage matière mais en centre de valorisation énergétique spécifique où ils seront brûlés avec filtration des fumées et récupération de chaleur conformément aux réglementations en vigueur.

Plus d'information ?

Adivalor : tél : 04.72.68.93.80 ou www.adivalor.fr

ou votre distributeur

ou la Chambre d'agriculture de l'Ardèche : tél : 04 75 20 28 00 ou <http://www.synagri.com/ardeche>

Laëtitia Boffelli, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

